Conseil de Paris

Séance du 15, 16, 17,18 Juillet 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 35

Posée par Madame Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

à Monsieur le Maire de Paris,

relative aux moyens réellement consacrés à la lutte contre le racisme et les discriminations LGBTphobes à Paris

La montée de l'extrême droite et la banalisation des discours de haine ne sont pas des phénomènes abstraits : elles nourrissent un climat dans lequel des personnes sont insultées, agressées, harcelées ou empêchées d'accéder à leurs droits en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur état de santé, de leur handicap ou de leur situation sociale. Face à cela, le silence et l'inaction ne sont pas des options.

Depuis des années, la droite gouvernementale promet d'agir contre les discriminations. Pourtant, les engagements restent trop souvent sans lendemain. Et les politiques publiques conduites au niveau national peuvent produire ou aggraver des discriminations. Il est insupportable de prétendre combattre les discriminations tout en laissant se dégrader les conditions de vie de celles et ceux qui les subissent.

À Paris, nous portons l'ambition d'une politique publique de lutte contre toutes les discriminations, inconditionnellement et de façon intersectionnelle. Car toutes les discriminations exercent une même violence : elles assignent, excluent, empêchent et fragilisent. Et lorsqu'elles se cumulent, leurs effets sont encore plus brutaux.

La lutte contre les discriminations étant transversale, les moyens qui lui sont consacrés sont répartis entre plusieurs directions de la Ville et les arrondissements, au sein de politiques publiques variées : éducation, logement, santé, emploi, culture, sport, accès aux droits, etc. Il n'est donc pas aisé d'en extraire un chiffre unique.

Cette diversité rend d'autant plus nécessaire un travail de recensement et de mise en cohérence, afin de mieux rendre compte de l'effort global de la collectivité, d'identifier les complémentarités et de repérer les éventuels besoins non couverts.

C'est dans cette perspective que le Maire de Paris a créé, rapidement après sa prise de fonction, un poste de délégué général à la lutte contre les discriminations au Secrétariat général. Sa mission est de piloter ce recensement, de renforcer la mise en synergie des dispositifs et d'améliorer leur lisibilité pour les Parisien.nes.

La prise en charge de la Ville est quadruple : la prévention, l'aide aux victimes, la recherche et l'aide aux associations. Et ceci sous deux mots d'ordre : inconditionnalité et intersectionnalité.

1. Concernant la prévention :

L'accueil usager des agent.es de la ville de Paris est basée sur un accueil inconditionnel. Un questionnaire est proposé afin de faire remonter les problèmes d'accueil. La formation des agent.es est un point de focus spécifique (ex : la formation obligatoire aux LGBTphobies pour tous les agents de la police municipale).

Concernant la prévention des discriminations au sein de la cité, la Ville agit via :

Des formations gratuites sur la lutte contre les discriminations et l'accompagnement des victimes aux acteurs associatifs parisiens ;

Deux semaines spécifiques où les arrondissements accueillent de nombreux événements à destination du grand public, des professionnels et des agents :

- La semaine parisienne de lutte contre les discriminations (ex : en 2025, 53 actions recensées sur le thème du travail). Cette semaine est ouverte par le festival Paris Ciné contre les discris, qui accueille 1650 spectateurs en 2025 pour 13 projections.
- La semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, sur le même modèle (2025 : 25 actions recensées) ;

La Ville propose également un appel à projet annuel, Collège pour l'égalité, qui subventionne en 2025 55 associations pour des actions de prévention, de manière continue depuis 2018, assurant que des cohortes de collégiens aient été sensibilisés au fur et à mesure des années.

Ensuite, les directions développent des solutions sectorielles pour la prévention des discriminations. Quelques exemples :

- Santé : 20 centres de santé sexuelle à l'accueil inconditionnel
- Emploi : la ville organise un forum de l'emploi

- Egalité des chances : les écoles de la Ville Duperré et Boulle participent à l'Égalité des Chances en école de métiers d'art et de design
- Logement : le numéro « Allo discriminations logement » ; la mise à disposition de locaux pour des associations (ex : La Bulle pour les publics trans et/ou migrants) ; le déploiement de l'habitat partagé pour les publics précarisés et/ou discriminés (Basiliade, Grey Pride)
- Education : Les centres Paris'Anim sont soumis à une charte anti-discrimination et organisent des animations autour des discriminations, notamment dans le cadre de la semaine parisienne de lutte (cf. ci-dessus)

Enfin, dans un souci de soutien et de visibilisation des luttes, la Ville décerne un Prix LGBT depuis la mandature précédente et crée un prix Martin Aramburu récompensant les acteurs engagés contre le racisme dans le sport (à partir de 2027).

2. Concernant l'aide aux victimes,

La Ville est à l'interface d'autres acteurs comme les associations (cf. ci-dessous), la DILCRAH, le Défenseur des droits, le parquet et la préfecture de police.

La Ville œuvre à l'amélioration de la prise en charge judiciaire en créant le lien avec des officiers de liaison, sur les thématiques LGBT et bientôt sur les discriminations liées à la religion réelle ou supposée ; ou avec les Points d'Accès au Droit.

3. Concernant la recherche,

La Ville propose des bourses d'études via le prix Gil Taïeb, des Cifre, et le projet de recherche MELODI sur les discriminations à l'emploi. Avec l'objectif de mandat d'un Observatoire parisien des discriminations, nous pourrons calculer l'impact des politique public et les mouvements des discriminations à Paris avec plus de réactivité.

4. Concernant l'aide aux associations,

La Ville subventionne des associations nationales (ex : LDH, SOS Racisme) ; ainsi que d'autres plus petites mais territorialisées (ex : APSV).

Elle est attentive à soutenir les associations luttant contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée (ex : antitziganisme, antisémitisme, racisme anti-asiatique, anti-maghrébin…) ou orientation/identité de genre (transidentité, lesbianisme…).

La liste des subventions versées aux associations de prévention, d'éducation populaire, de sensibilisation, d'accompagnement des victimes représente sur les dernières années des

dizaines d'associations, réparties dans différentes directions de la ville. Elles ne pourront donc pas toutes être listées ici mais sont disponibles en exhaustivité sur le site opendata.paris, page « liste des directions de la ville ».

Toujours dans un souci d'intersectionnalité, une attention est apportée aux associations travaillant la lutte par une discipline (ex : associations sportives LGBT) ; à destination de publics à l'intersection de discriminations et de grande précarité (ex : Basiliade, ARDHIS) ; œuvrant à une fierté et visibilité des marges ou à l'éducation populaire (ex : Global Black Pride, Diviines, FASTI).

Les subventions sont en vertu de la communication du maire « Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous » vouées à être 1. simplifiées, 2. consolidées, 3. augmentées, spécifiquement pour la lutte contre les discriminations.